



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUVEZER

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025

Date de réception de l'acte: 29/12/2025

004-210400255-DE_2025_037-DE

A G E D I

Séance du mardi 23 décembre 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Vote(s) pour : 2

Vote(s) contre : 5

Abstention(s) : 2

vingt-trois décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Brice GARNIER,

Présents : Brice GARNIER, Joël LAURAIN, Marie-Pierre
GUILLOT-SESTIER, Marcel CICEBEL, Gilles BARTOLINI, Lauren
SERRANO, Joel SERRANO

Représentés : Sandrine MARTEAU représentée par Marie-Pierre
GUILLOT-SESTIER, Thérèse PONROUCH représentée par Brice
GARNIER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER

Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - BEAUVEZER 2025 - DE_2025_037

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	192 715,1	0
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	192 715,1
TOTAL FONCTIONNEMENT		192 715,1	192 715,1
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	192 715,1	0
1068 - 0	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	192 715,1
TOTAL INVESTISSEMENT		192 715,1	192 715,1
TOTAL		385 430,2	385 430,2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif

de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécoeurs citoyens » sur le site <http://www.telerecoeurs.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025

Date de réception de l'AR: 29/12/2025

004-210400255-DE_2025_037-DE

AGEDI

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire
Brice GARNIER**

